

590403

Département: NORD

SCG WALLERS

MAIRIE DE MILLONFOSSE

NUMÉRO SIRET : 215904038-00019

POSTE COMPTABLE : 059512

M57

Commune de moins de 3500 hab.

BUDGET PRIMITIF

Voté par nature

BUDGET PRINCIPAL

Année 2026

SOMMAIRE

PAGES	
<p>p. 1 / 1 p. 2 / 2 p. 3 / 3 p. 4 / 6 p. 7 / 8</p>	<p>INFORMATIONS GENERALES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informations statistiques, fiscales et financières - Modalités de vote du budget - Exécution du Budget - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Dépenses - Exécution du budget de l'exercice précédent - RàR Recettes
<p>p. 9 / 9 p. 10 / 10 p. 11 / 11 p. 12 / 12 p. 13 / 13</p>	<p>PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser - Présentation des AP votées - Présentation des AE votées - Equilibre financier du budget - Investissement - Equilibre financier du budget - Fonctionnement - Balance générale du budget - Dépenses - Balance générale du budget - Recettes
<p>p. 14 / 14 p. 15 / 16 p. 17 / 17</p>	<p>VOTE DU BUDGET</p> <p>Section d' INVESTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section d' investissement - Vue d'ensemble - Recettes - Section d' investissement - Dépenses - Détail par article - Opérations d'équipement - Vue d'ensemble des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Opérations d'équipement - Détail des opérations d'équipement - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
<p>p. 18 / 18 p. 19 / 19 p. 20 / 22 p. 23 / 24</p>	<p>Section de FONCTIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Dépenses - Section de Fonctionnement - Vue d'ensemble - Recettes - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES**Informations statistiques, fiscales et financières**

Informations statistiques	
	Valeurs
Population Totale (colonne h du recensement INSEE)	712
Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0

Informations financières - Ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	824.90
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	909.17
3 Dépenses d'équipement brute / population	929.44
4 En cours de la dette / population (2)(3)	942.13
5 DGF / population	51.97
6 Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.48
7 Dépenses réelles de Fonctionnement + Remboursement annuel de la Dette en capital / Recettes réelles de fonctionnement (4)	0.92
8 Dépenses d'équipement brute / Recettes réelles de fonctionnement	1.02
9 En cours de la dette / Recettes réelles de Fonctionnement (2)(3)(4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2)(4)	0.09

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise pas la préfecture).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1 janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans vote formel sur les chapitres 'Opérations d'équipement'.
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

Sans objet

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres 'Opération d'équipement'.

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (1) :

- Fonctionnement, : 7.50 %
- Investissement : 7.50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement)

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif ou cumulé de l'exercice précédent (2).

VII - Le présent budget a été voté :

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) Au maximum dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

(2) rayer la mention inutile.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou Solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	1 662 387.74	1 356 437.27	718 868.20	A1 412 917.73
Investissement	1 128 519.58	709 060.02	(3) 575 318.06	A2 155 858.50
Fonctionnement	533 868.16	647 377.25	(4) 143 550.14	A3 257 059.23

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
TOTAL DES RàR	I+II 341 134.16	III+I 558 416.51	B1	217 282.35
Investissement	I 341 134.16	III 558 416.51	B2	217 282.35
Fonctionnement	II	IV	B3	

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	630 200.08
Investissement	A2 + B2	373 140.85
Fonctionnement	A3 + B3	257 059.23

- (1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.
(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses
(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire.
(5) Indiquer le signe - si déficit ou besoin de financement et + si excédent.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10226	Taxe d'aménagement	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
1312	Régions	
1322	Régions	
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	300 000.00
1641	Emprunts en euros	300 000.00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	
2051	Concessions et droits similaires	
2088	Autres immobilisations incorporelles	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	906.00
2111	Terrains nus	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	
212	Agencements et aménagements de terrains	
2131	Bâtiments publics	906.00
2151	Réseaux de voirie	
2152	Installations de voirie	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	
21538	Autres réseaux	
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense	
2157	Matériel et outillage technique	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	
2181	Installations générales, agencements et aménag	
2182	Matériel de transport	
2183	Matériel informatique	
2184	Matériel de bureau et mobilier	
2188	Autres	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 228.16
231	Immobilisations corporelles en cours	40 228.16
	SECTION D'INVESTISSEMENT - TOTAL	341 134.16
011	Charges à caractère général	
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	
604	Achats d'études, prestations de services	
6042	Achats des prestations de services	
606	Achats non stockés de matières et fournitures	
60611	Eau et assainissement	
60612	Energie - Electricité	
60622	Carburants	
60623	Alimentation	
60631	Fournitures d'entretien	
60632	Fournitures de petit équipement	
60633	Fournitures de voirie	
60636	Vêtements de travail	
6064	Fournitures administratives	
6067	Fournitures scolaires	
6068	Autres matières et fournitures	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
61	SERVICES EXTÉRIEURS	
611	Contrats de prestations de services	
613	Locations	
61521	Terrains	
615221	Bâtiments publics	
615228	Autres bâtiments	
615231	Voiries	
615232	Réseaux	
61551	Matériel roulant	
61558	Autres biens mobiliers	
6156	Maintenance	
6161	Multirisques	
6162	Assurance obligatoire dommage - construction	
6168	Autres	
617	Etudes et recherches	
618	Divers	
62.	AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	
623	Publicité, publications, relations publiques	
624	Transports de biens et transports collectifs	
625	Déplacements et missions	
626	Frais postaux et frais de télécommunications	
627	Services bancaires et assimilés	
628	Divers	
6281	Concours divers (cotisations...)	
62876	Au GFP de rattachement	
62878	A des tiers	
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (
012	Charges de personnel et frais assimilés	
621	Personnel extérieur au service	
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	
6218	Autre personnel extérieur	
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	
64	CHARGES DE PERSONNEL	
6411	Personnel titulaire	
6413	Personnel non titulaire	
6415	Congés payés	
64168	Autres emplois d'insertion	
6417	Rémunérations des apprentis	
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	
6470	Autres charges sociales	
648	Autres charges de personnel	
014	Atténuation de produits	
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	
7392221	Ressources communales et intercommunales	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Dépenses engagées non mandatées
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
65131	Bourses	
65138	Autres secours	
65311	Indemnités de fonction	
65313	Cotisations de retraite	
65315	Formation	
6541	Créances admises en non-valeurs	
65568	Autres contributions	
6558	Autres contributions obligatoires	
657348	Autres communes	
65748	Autres personnes de droit privé	
65888	Autres	
66	CHARGES FINANCIÈRES	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	
6688	Autres	
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté)	
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors	
	SECTION DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
024	Produits de cessions d'immobilisations	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	
10222	F.C.T.V.A.	
10226	Taxe d'aménagement	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisé s	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	558 416.51
1312	Régions	89 397.82
1322	Régions	
1323	Départements	120 000.00
13251	GFP de rattachement	237 018.69
13258	Autres groupements	
13461	Dotations d'équipement des territoires ruraux	
13462	Dotations de soutien à l'investissement local	112 000.00
138	Autres subventions d'investissement	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	
1641	Emprunts en euros	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
203	Frais d'études, recherche, dévelop. insertion	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
2111	Terrains nus	
2182	Matériel de transport	
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	
70388	Autres redevances et recettes diverses	
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	
73	IMPÔTS ET TAXES	
73211	Attribution de compensation	
73212	Dotations de solidarité communautaire	
732221	Ressources communales et intercommunales	
731	Fiscalité locale	
73111	Impôts directs locaux	
73118	Autres contributions directes	
73141	Accise d'électricité	
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	
74111	Dotations forfaitaire des communes	
741121	Dotations de solidarité rurale (DSR) des commun	
742	Dotations élus locaux	
744	F.C.T.V.A.	
74718	Autres	
74751	GFP de rattachement	
7478	Autres organismes	
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle	
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	

I - INFORMATIONS GENERALES	I
DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Art. (2)	Libellé (1)	Titres restant à emettre
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
752	Revenus des immeubles	
756	Libéralités reçues	
75888	Autres	
013	Atténuation de charges	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
77	PRODUITS SPECIFIQUES	
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant	
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors A	
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv	
		558 416.51

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	807 824.85	434 684.00

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	341 134.16	558 416.51
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	<i>(si solde négatif)</i>	<i>(si solde positif)</i>
		155 858.50	

=

=

=

Total de la section d'investissement (2)	1 148 959.01	1 148 959.01
---	---------------------	---------------------

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	644 570.23	487 511.00

+

+

+

R E P O R T S	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)		
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	<i>(si déficit)</i>	<i>(si excédent)</i>
			157 059.23

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (3)	644 570.23	644 570.23
--	-------------------	-------------------

TOTAL DU BUDGET (4)	1 793 529.24	1 793 529.24
----------------------------	---------------------	---------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

II**B1**

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	NEANT		0.00
			0.00
			0.00
			0.00
			0.00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****PRESENTATION DES AE VOTEES****B2**

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (1)			Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé			
	NEANT			0.00 0.00 0.00 0.00 0.00
TOTAL GENERAL				0.00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	D2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES-1068	160 000.00		160 000.00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	610 100.51		610 100.51
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (5)			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE			
19	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION (5)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
204	Subventions d'équipement versées			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	63 000.00		63 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	Dépréciation des immobilisations (5)			
39	DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS (5)			
31	MATIÈRES PREMIÈRES (ET FOURNITURES)			
33	EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS			
35	STOCKS DE PRODUITS			
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE (7)			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation des comptes de ti (5)			
59	Provisions pour dépréciation des comptes finan (5)			
021	Virement de la section de fonctionnement		60 000.00	60 000.00
024	Produits de cessions d'immobilisations			
	Recettes d'Investissement - Total	833 100.51	60 000.00	893 100.51

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	155 858.50
--	-------------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	100 000.00
-----------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 148 959.01
---	---------------------

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuation de charges	3 000.00		3 000.00
60	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS (3)			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	15 500.00		15 500.00
71	PRODUCTION STOCKEE			
72	Production immobilisée			
73	IMPÔTS ET TAXES	82 511.00		82 511.00
731	Fiscalité locale	310 000.00		310 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	66 500.00		66 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10 000.00		10 000.00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS SPECIFIQUES			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
	Recettes de fonctionnement - Total	487 511.00		487 511.00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	157 059.23
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	644 570.23
--	-------------------

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****A****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	694 237.99	558 416.51	51 684.00	51 684.00	610 100.51
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	300 051.56				
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
204	Subventions d'équipement versées					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			63 000.00	63 000.00	63 000.00
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	994 289.55	558 416.51	114 684.00	114 684.00	673 100.51
138	Autres subventions d'investissement	63 547.89		160 000.00	160 000.00	160 000.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES					
18	COMPTE DE LIAISON: AFFECTATION (BUDGETS ANNEXE					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES A DES PA					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	63 547.89		160 000.00	160 000.00	160 000.00
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 057 837.44	558 416.51	274 684.00	274 684.00	833 100.51
021	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00		60 000.00	60 000.00	60 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)					
041	Opérations patrimoniales (8)	52 910.04				
		132 910.04		60 000.00	60 000.00	60 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	132 910.04		60 000.00	60 000.00	60 000.00
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 190 747.48	558 416.51	334 684.00	334 684.00	893 100.51

R 001 Solde d'exécution positif reporté au anticipé (7)

155 858.50

Affectation au compte 1068 (8)

100 000.00

Total des recettes d'investissement cumulées

1 148 959.01

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
203	Frais d'études, recherche, develop. insertion	26 130.87			40 000.00	40 000.00		40 000.00	40 000.00
2051	Concessions et droits similaires	26 130.87			40 000.00	40 000.00		40 000.00	40 000.00
2088	Autres immobilisations incorporelles								
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	85 121.82	906.00		620 624.85	620 624.85		620 624.85	621 530.85
2111	Terrains nus								
2113	Terrains aménagés autres que voirie								
212	Agencements et aménagements de terrains				6 200.00	6 200.00		6 200.00	6 200.00
2131	Bâtiments publics	15 000.00	906.00		538 324.85	538 324.85		538 324.85	539 230.85
2151	Réseaux de voirie	34 415.48			76 100.00	76 100.00		76 100.00	76 100.00
2152	Installations de voirie	5 000.00							
21531	Réseaux d'adduction d'eau								
21538	Autres réseaux								
2156	Matériel et outillage d'incendie et de défense								
2157	Matériel et outillage technique	6 614.03							
2158	Autres installations, matériel et outillage te								
2181	Installations générales, agencements et aménag								
2182	Matériel de transport	1 980.00							
2183	Matériel informatique								
2184	Matériel de bureau et mobilier	22 112.31							
2188	Autres								
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 425 902.81	40 228.16		120 000.00	120 000.00		120 000.00	160 228.16
231	Immobilisations corporelles en cours	1 425 902.81	40 228.16		120 000.00	120 000.00		120 000.00	160 228.16
	Total des dépenses d'équipement	1 537 155.50	41 134.16		780 624.85	780 624.85		780 624.85	821 759.01
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES								
10226	Taxe d'aménagement								
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT								
1312	Régions								
1322	Régions								
13462	Dotation de soutien à l'investissement local								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	331 000.00	300 000.00		27 200.00	27 200.00		27 200.00	327 200.00
1641	Emprunts en euros	331 000.00	300 000.00		27 200.00	27 200.00		27 200.00	327 200.00
	Total des dépenses financières	331 000.00	300 000.00		27 200.00	27 200.00		27 200.00	327 200.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	1 868 155.50	341 134.16		807 824.85	807 824.85		807 824.85	1 148 959.01

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****A1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions de nouvelles de maire	Votes de municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)								
19.	NEUTRALISATIONS ET REGULARISATIONS D'OPERATION								
192	Plus ou moins values sur cessions d'immobilisa (7)								
193	Autres neutralisations et régul. d'opérations								
2152	Installations de voirie								
041	Opérations patrimoniales (8)	52 910.04							
231	Immobilisations corporelles en cours	52 910.04							
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	52 910.04							
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 921 065.54	341 134.16		807 824.85	807 824.85		807 824.85	1 148 959.01

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 040 = RF 042).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DJ 041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section d'Investissement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****A3****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-I I	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Total 'RAR N-I + Vote) III = I + II
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	694 237.99	558 416.51	51 684.00	51 684.00	610 100.51
1312	Régions	156 786.00	89 397.82			89 397.82
1322	Régions					
1323	Départements	120 000.00	120 000.00	31 700.00	31 700.00	151 700.00
13251	GFP de rattachement	257 451.99	237 018.69	19 984.00	19 984.00	257 002.69
13258	Autres groupements					
13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	160 000.00	112 000.00			112 000.00
13462	Dotation de soutien à l'investissement local	300 051.56				
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	300 051.56				
1641	Emprunts en euros	300 051.56				
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2111	Terrains nus			63 000.00	63 000.00	63 000.00
2182	Matériel de transport			63 000.00	63 000.00	63 000.00
	Total des recettes d'équipement	994 289.55	558 416.51	114 684.00	114 684.00	673 100.51
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	63 547.89		160 000.00	160 000.00	160 000.00
10222	F.C.T.V.A.	63 079.89		160 000.00	160 000.00	160 000.00
10226	Taxe d'aménagement	468.00				
138	Autres subventions d'investissement					
024	Produits de cessions d'immobilisations					
	Total des recettes financières	63 547.89		160 000.00	160 000.00	160 000.00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	1 057 837.44	558 416.51	274 684.00	274 684.00	833 100.51
021	Virement de la section de fonctionnement	80 000.00		60 000.00	60 000.00	60 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (5)					
041	Opérations patrimoniales (8)	52 910.04				
203	Frais d'études, recherche, développ. insertion	52 910.04				
	Total des recettes d'ordre	132 910.04		60 000.00	60 000.00	60 000.00
	Total général	1 190 747.48	558 416.51	334 684.00	334 684.00	893 100.51

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042)

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DF 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AE Nouvelles et Crédits de l'exercice****B****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
011	Charges à caractère général	273 664.31			208 540.23	208 540.23	208 540.23	208 540.23	208 540.23
012	Charges de personnel et frais assimilés	291 000.00			284 000.00	284 000.00	284 000.00	284 000.00	284 000.00
014	Atténuation de produits	2 500.00			2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00	2 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	69 450.00			75 030.00	75 030.00	75 030.00	75 030.00	75 030.00
6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus								
	Total des dépenses de gestion des services	636 614.31			569 570.23	569 570.23	569 570.23	569 570.23	569 570.23
66	CHARGES FINANCIÈRES	16 800.00			13 000.00	13 000.00	13 000.00	13 000.00	13 000.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES	1 000.00			1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	2 500.00			1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00
022	Dépenses imprévues								
	Total des dépenses financières	20 300.00			15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00	15 000.00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	656 914.31			584 570.23	584 570.23	584 570.23	584 570.23	584 570.23
023	Virement à la section d'investissement	80 000.00			60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	80 000.00			60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	736 914.31			644 570.23	644 570.23	644 570.23	644 570.23	644 570.23
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (5)									
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES									644 570.23

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES****B****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	4 500.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	13 856.34		15 500.00	15 500.00	15 500.00
73	IMPÔTS ET TAXES	131 248.00		82 511.00	82 511.00	82 511.00
731	Fiscalité locale	353 276.78		310 000.00	310 000.00	310 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	75 484.16		66 500.00	66 500.00	66 500.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 998.89		10 000.00	10 000.00	10 000.00
	Total des recettes de gestion des services	593 364.17		487 511.00	487 511.00	487 511.00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes financières					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	593 364.17		487 511.00	487 511.00	487 511.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	593 364.17		487 511.00	487 511.00	487 511.00
	R 002 Résultat reporté ou anticipé (7)					157 059.23
	Total des recettes de fonctionnement cumulées					644 570.23

(1) Voir état J-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE****B1****DEPENSES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + V(ote) III = I + II
011	Charges à caractère général	273 664.31			208 540.23	208 540.23		208 540.23	208 540.23
60.	ACHATS ET VARIATION DE STOCKS	96 000.00			86 040.77	86 040.77		86 040.77	86 040.77
602	Achats stockés - Autres approvisionnements								
604	Achats d'études, prestations de services	19 000.00			19 000.00	19 000.00		19 000.00	19 000.00
6042	Achats des prestations de services	19 000.00			19 000.00	19 000.00		19 000.00	19 000.00
606	Achats non stockés de matières et fournitures	77 000.00			67 040.77	67 040.77		67 040.77	67 040.77
60611	Eau et assainissement	7 000.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
60612	Energie - Electricité	43 000.00			41 000.00	41 000.00		41 000.00	41 000.00
60622	Carburants	2 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
60623	Alimentation	2 000.00			1 300.00	1 300.00		1 300.00	1 300.00
60631	Fournitures d'entretien	3 500.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
60632	Fournitures de petit équipement	3 500.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
60633	Fournitures de voirie	6 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
60636	Vêtements de travail	2 000.00			1 240.77	1 240.77		1 240.77	1 240.77
6064	Fournitures administratives	2 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
6067	Fournitures scolaires	3 500.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
6068	Autres matières et fournitures	2 500.00			2 500.00	2 500.00		2 500.00	2 500.00
61	SERVICES EXTÉRIEURS	123 233.82			76 499.46	76 499.46		76 499.46	76 499.46
611	Contrats de prestations de services	4 500.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
613	Locations	18 000.00			6 270.00	6 270.00		6 270.00	6 270.00
61521	Terrains								
615221	Bâtiments publics	15 509.83			10 000.00	10 000.00		10 000.00	10 000.00
615228	Autres bâtiments	4 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
615231	Voies	22 964.82			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
615232	Réseaux	5 000.00			5 000.00	5 000.00		5 000.00	5 000.00
61551	Matériel roulant	3 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
61558	Autres biens mobiliers	2 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
6156	Maintenance	6 500.00			5 500.00	5 500.00		5 500.00	5 500.00
6161	Multirisques	22 094.00			20 000.00	20 000.00		20 000.00	20 000.00
6162	Assurance obligatoire dommage - construction								
6168	Autres	12 639.33			3 229.46	3 229.46		3 229.46	3 229.46
617	Etudes et recherches								
618	Divers	6 525.84			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions de nouvelles de maire	Votes de municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
62.	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	52 630.49			45 000.00	45 000.00		45 000.00	45 000.00
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	3 000.00			3 000.00	3 000.00		3 000.00	3 000.00
623	Publicité, publications, relations publiques	23 000.00			24 000.00	24 000.00		24 000.00	24 000.00
624	Transports de biens et transports collectifs	9 000.00			3 500.00	3 500.00		3 500.00	3 500.00
625	Déplacements et missions	1 000.00			500.00	500.00		500.00	500.00
626	Frais postaux et frais de télécommunications	9 000.00			9 000.00	9 000.00		9 000.00	9 000.00
627	Services bancaires et assimilés	630.49			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
628	Divers	7 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
6281	Concours divers (cotisations...)								
62876	Au GFP de rattachement	7 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
62878	A des tiers								
635	Autres impôts, taxes et versements assimilés (1 800.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	291 000.00			284 000.00	284 000.00		284 000.00	284 000.00
621	Personnel extérieur au service								
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement								
6218	Autre personnel extérieur								
633	Impôts, taxes et versements assimilés (autres)	6 000.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	285 000.00			278 000.00	278 000.00		278 000.00	278 000.00
6411	Personnel titulaire	165 000.00			165 000.00	165 000.00		165 000.00	165 000.00
6413	Personnel non titulaire	29 500.00			29 000.00	29 000.00		29 000.00	29 000.00
6415	Congés payés								
64168	Autres emplois d'insertion								
6417	Rémunérations des apprentis	12 000.00			80 000.00	80 000.00		80 000.00	80 000.00
6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	72 500.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
6470	Autres charges sociales	3 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
648	Autres charges de personnel	3 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
014	Atténuation de produits	2 500.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
739	Reversement et restitution sur impôts et taxes	2 500.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
7392221	Ressources communales et intercommunales	2 500.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	69 450.00			75 030.00	75 030.00		75 030.00	75 030.00
65131	Bourses								
65138	Autres secours	2 500.00			2 500.00	2 500.00		2 500.00	2 500.00
65311	Indemnités de fonction	33 000.00			35 000.00	35 000.00		35 000.00	35 000.00
65312	Frais de mission et de déplacement				500.00	500.00		500.00	500.00
65313	Cotisations de retraite	2 000.00			2 000.00	2 000.00		2 000.00	2 000.00
65315	Formation	3 000.00			500.00	500.00		500.00	500.00

III - VOTE DU BUDGET

III

Section de Fonctionnement - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

B1

DEPENSES

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Pour information, dépenses gérées dans la cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
6541	Créances admises en non-valeurs	500.00			500.00	500.00		500.00	500.00
65568	Autres contributions	4 000.00			4 000.00	4 000.00		4 000.00	4 000.00
6558	Autres contributions obligatoires	19 000.00			19 000.00	19 000.00		19 000.00	19 000.00
657348	Autres communes	200.00			200.00	200.00		200.00	200.00
65748	Autres personnes de droit privé	5 150.00			6 000.00	6 000.00		6 000.00	6 000.00
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage				4 730.00	4 730.00		4 730.00	4 730.00
65888	Autres	100.00			100.00	100.00		100.00	100.00
	Total des dépenses de gestion des services	636 614.31			569 570.23	569 570.23		569 570.23	569 570.23
66	CHARGES FINANCIÈRES								
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 800.00			13 000.00	13 000.00		13 000.00	13 000.00
6688	Autres	16 800.00			13 000.00	13 000.00		13 000.00	13 000.00
67	CHARGES SPÉCIFIQUES								
673	Titres annulés (émis au cours d'exercices anté)	1 000.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								
681	charges de fonctionnement	2 500.00			1 000.00	1 000.00		1 000.00	1 000.00
	Total des dépenses financières	20 300.00			15 000.00	15 000.00		15 000.00	15 000.00
023	TOTAL DES DEPENSES REELLES	656 914.31			584 570.23	584 570.23		584 570.23	584 570.23
042	Virement à la section d'investissement	80 000.00			60 000.00	60 000.00		60 000.00	60 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections								
6751	Valeur comptable immobilisations cédées (hors								
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section								
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	80 000.00			60 000.00	60 000.00		60 000.00	60 000.00
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	736 914.31			644 570.23	644 570.23		644 570.23	644 570.23

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état J-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Total 'RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuation de charges	4 500.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	4 500.00		3 000.00	3 000.00	3 000.00
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIV	13 856.34		15 500.00	15 500.00	15 500.00
70311	Concessions dans les cimetières (produit net)	795.00		500.00	500.00	500.00
70323	Redevance d'occupation du domaine public commu	61.34				
70388	Autres redevances et recettes diverses					
7067	Redevances et droits des services péri-scolair	13 000.00		15 000.00	15 000.00	15 000.00
73	IMPÔTS ET TAXES	131 248.00		82 511.00	82 511.00	82 511.00
73211	Attribution de compensation	33 113.00		33 113.00	33 113.00	33 113.00
73212	Dotation de solidarité communautaire	98 135.00		49 398.00	49 398.00	49 398.00
73221	Ressources communales et intercommunales					
731	Fiscalité locale	353 276.78		310 000.00	310 000.00	310 000.00
73111	Impôts directs locaux	339 899.00		300 000.00	300 000.00	300 000.00
73118	Autres contributions directes					
73141	Accise d'électricité	13 377.78		10 000.00	10 000.00	10 000.00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	75 484.16		66 500.00	66 500.00	66 500.00
74111	Dotation forfaitaire des communes	27 506.00		21 212.00	21 212.00	21 212.00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des commun	11 717.00		12 552.00	12 552.00	12 552.00
742	Dotations élus locaux	3 322.00		4 150.00	4 150.00	4 150.00
744	F.C.T. V.A.	2 610.16		2 500.00	2 500.00	2 500.00
74718	Autres	1 000.00				
74751	GFP de rattachement					
7478	Autres organismes					
7482	Compensation pour perte de taxe additionnelle					
74833	Etat - Compensation au titre des exon. TF	2 329.00				
74834	Etat - Compensation au titre des exon. TH	27 000.00		26 086.00	26 086.00	26 086.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	14 998.89		10 000.00	10 000.00	10 000.00
752	Revenus des immeubles	13 046.28		10 000.00	10 000.00	10 000.00
756	Libéralités reçues					
75888	Autres	1 952.61				
	Total des recettes de gestion des services	593 364.17		487 511.00	487 511.00	487 511.00

III - VOTE DU BUDGET**III****Section de Fonctionnement - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE****B2****RECETTES**

Chapitre	Désignation	Pour mémoire budget cumulé précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles de maire	Votes de municipal II	Total RAR N-1 + Vote) III = I + II
77	PRODUITS SPECIFIQUES					
773	Mandats annulés (émis au cours d'exercices ant					
7751	Produit des cessions d'immobilisations (hors A					
7761	Différences réalisations (positif) transf. inv					
	Total des recettes financières					
	TOTAL DES RECETTES REELLES	593 364.17		487 511.00	487 511.00	487 511.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections					
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	593 364.17		487 511.00	487 511.00	487 511.00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites "surfiscalisées" (compte 73121) (8)

Montant brut	0.00
Compensation	0.00
Montant net	0.00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0.00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0.00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0.00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 - CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 1/1/N	Montant des tirages N - 1	Montant des remboursements N - 1		Encours restant dû au 1 ^{er} janvier
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
NEANT						
Total		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Circulaire N° NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant. (article L 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numero de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	taux actuariel					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit														
1 - 698378 - ECOLE 2EME TRANCHE	CAISSE D'EPARGNE SERVICE DEPOT	31/05/2006	19/07/2006	25/07/2006	230 000,00	F		4.160	4.160		M	C	N	A-1
N°17 - 10000338633 - TRAVAUX STADE 2016	CREDIT AGRICOLE NORD DE	13/12/2016	01/02/2017	01/05/2017	150 000,00	F		0.810	0.810		T	C	N	A-1
N°19 - 161642 - RESTAURANT SCOLAIRE	CAISSE DES DEPOTS ET	04/07/2024	04/07/2025	01/11/2025	300 000,00			2.300	2.300		T	C	N	F-1
20 - 1000421895 - PRET RELAI RESTAURANT	CREDIT AGRICOLE NORD DE	26/05/2025	15/05/2025	15/08/2025	300 000,00	F		3.040	3.040		T	C	N	A-1
TOTAL					980 000,00									
TOTAL GENERAL					980 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la dernière mobilisation

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variables; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme l'addition d'un taux usuel de référence et d'une marge en pourcentage)

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois ...)

(5) Taux initial du contrat

(6) Indiquer A pour annuel, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : Trimestrielle, X : autre

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, S pour semestriel, M pour mensuel, X autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 1/1/N										Annuité de l'exercice		I.C.N.E. de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux d'intérêt (12)	Index (13)	Niveau de taux (14)					
164 - Emprunts auprès d'établissements de crédit													
1 - 6988378 - ECOLE 2EME TRANCHE	N	0,00	A-1	9 757,50	0,58	F	4,160	9 757,50	135,78	0,00	0,00	0,00	
N°17 - 10000338633 - TRAVAUX STADE 2016	N	0,00	A-1	64 719,17	6,25	F	0,810	10 136,45	493,47	0,00	0,00	0,00	
N°19 - 161642 - RESTAURANT SCOLAIRE	N	0,00	A-1	298 251,56	29,50	F	2,300	6 470,13	8 555,70	0,00	0,00	0,00	
20 - 10003421895 - PRET RELAI RESTAURANT SCOLAIRE	N	0,00	A-1	297 720,00	1,50	F	3,040	26 364,08	9 050,68	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00		670 448,23				26 364,08	18 235,63	0,00	0,00	0,00	
TOTAL GENERAL		0,00		670 448,23				26 364,08	18 235,63	0,00	0,00	0,00	

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau "détail des opérations de couverture".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêts : F : fixe ; V : variable ; C : complexe (c'est à dire un taux qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en pourcentage)

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(15) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(16) Il s'agit des intérêts du au titre du contrat initial et comptabilisés au 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels du au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 668.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (Hors A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 1/1/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 1/1/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Autres type de structures F														
N°19 - 161642	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	300 000.00	298 251.56	1	30.00		2.100	3.600				8 555.70		100.00
Total F		300 000.00	298 251.56									8 555.70		100.00
TOTAL GENERAL		300 000.00	298 251.56									8 555.70		100.00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne-conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6).

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée de vie du contrat.

(7) Coût de sortie. Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N

(8) Montant, index ou formule

(9) Indiquer le niveau de taux après opération de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année

(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 68111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 778.

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS B1.4

B1.4

B1.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Type de structure de l'emprunt	Type d'indice sous-jacent	1 - Indices en Euros.	2 - Indices inflation française ou zone Euro ou écart entre ces indices.	3 - Ecart d'indices zone Euro.	4 - Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone Euro.	5 - Ecart d'indices hors zone Euro	6 - Autres indices
A - Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de Produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	55.51					
	Encours Début	372 196.67					
B - Barrière simple. Pas d'effet levier.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
C - Option d'échange (swaption)	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
D - Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé.	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
E - Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de Produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours						
	Encours Début						
F - Autres types de structure	Nombre de Produits					0	
	% de l'encours						
	Encours Début						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert		Instrument de couverture						Primes éventuelles			
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option
			//					//	//	//		
			//	NEANT				//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		
			//					//	//	//		

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : Annuelle, M : Mensuelle, B : Bimestrielle, S : Trimestrielle, X : Autre

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)(suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)		
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau de taux à la date de vote du budget

(7) à compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

**B1.6 - DETTE SUR EMPRUNT - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN
AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital 01/01 de l'exercice	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<u>Dette provenant d'émissions obligataires</u>					
NEANT					
TOTAL					
TOTAL GENERAL					

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.
(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.
(3) Il s'agit des intérêts au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV - ANNEXES	IV
ETAT DE LA DETTE - AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 - AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLE	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
Dettes pour subventionns d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - METHODE UTILISEE POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

A 3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibérations du
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R 2321-1 du CGCT) : 0.00	/ /

PROCEDURE AMORTISSEMENT	Biens ou catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Divers	0	
Linéaire	Autres	0	
Linéaire	Bâtiments légers	0	
Linéaire	Bâtiments ordinaires	0	
Linéaire	Matériels de transport	0	
Linéaire	Infrastructure des voies	0	
Linéaire	Machines et matériels divers	0	
Linéaire	Matériel de transport	0	
Linéaire	matériel technique	2	

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES****B3.1****B3.1 - ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 1/1/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises D	SOLDE E = C - D
		// // // // //				
TOTAL GENERAL						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provisions constituées au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
	NEANT		0			
			0			
			0			
			0			
			0			
TOTAL GENERAL						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotations aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
	NEANT	0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				
		0	/ /				

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

IV

IV - ANNEXES

B5

ANNEXES PATRIMONIALES - DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération: 45.	Intitulé de l'opération: 1 -	Date de délibération: / /			
		Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération avant l'étape budgétaire (2)	Restes à réaliser N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
	DEPENSES (a)				
[040]	Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)				
[041]	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
	Annulations sur dépenses (c) (6)				
	Dépenses nettes (a - c)				
	RECETTES (b)				
	Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)				
[040]	Financement par le mandataire (contrepartie 6742)				
[041]	Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie D2763)				
	Annulations sur recettes (d) (6)				
	Recettes nettes (b - d)				

(1) Ouvrir un cadre par opération

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote (hors restes à réaliser)

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS

Article	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 1/1/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés			

- (1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.
(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.
(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.
(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV - ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Designation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt ou de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 1/1/N	Durée résiduelle (années)	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indice ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie de l'exercice en (8)	
	Année	Profil							taux (3)	Index (4)	(5) taux actuariel	taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	en (8)
			NEANT														
TOTAL																	
TOTAL GENERAL																	

(1) Indiquer C pour amortissement constant annuel, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, M pour mensuel, X pour autres, à préciser
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuel, M : mensuelle, B : Bimestrielle, S : Semestrielle, T : trimestrielle, X : Autre
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe; V : variable simple; C : complexe (c'est à dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage)
 (4) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois ...);
 (5) taux annuel, tous frais compris
 (6) taux hors opérations de couverture. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau à la date du vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisé à l'article 66111 "intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN

B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A
+ Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B
+ Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C 45 968.32
- Provisions pour garanties d'emprunts	D
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D 45 968.32
Recettes réelles de fonctionnement	II 644 570.23

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II 7.13
---	--------------------

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 2252-1 du CGCT

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT

(4) Les garanties d'emprunts accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV - ANNEXES**IV****ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN****B7.5****ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)**

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir						
						N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	Cumul restant	Total (1)	
NEANT												
Total												

(1) Total = (N+1,N+2,N+3,N+4) + restant cumul

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Libellé de la recette :

Restes à employer au 01/01/N			
Recettes			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Recettes			
Dépenses			
Chapitre	Article	Libellé de l'article	Montant
Total Dépenses			
Restes à employer au 31/12/N			

Restes à employer au 01/01/N			
Total Recettes		Total Dépenses	
Restes à employer au 31/12/N			

IV - ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENTS HORS BILAN

B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8018 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu.

Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - ENGAGEMENT HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme emetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
	8028 AUTRES : Au profit d'organismes privés						
		NEANT		Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle Mensuelle			

(1) Concernant les garanties accordées par l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' "Organisme bénéficiaire" de la garantie est toute personne titulaire d'un "titre éligible" émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique "Périodicité" n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne "Dette en capital à l'origine" correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne "Dette en capital au 1/1/N" correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne "Annuité à verser au cours de l'exercice" n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX COMMUNES

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES PAR LA COLLECTIVITE AUX ~~COMMUNES~~ ASSOCIATIONS

Art. (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
FONCTIONNEMENT					
65748			AMICALE DE L ECOLE DE	ASSOCIATION	1 200.00
65748			ANCIENS COMBATTANTS	ASSOCIATION	200.00
65748			ASSOCIATION COLOMBOPHILES	ASSOCIATION	250.00
65748			BOUGE ET DANSE	ASSOCIATION	700.00
65748			DONNEURS DE SANG	ASSOCIATION	150.00
65748			FC HASNON MILLONFOSSE	ASSOCIATION	900.00
65748			FETES ET TRADITIONS	ASSOCIATION	1 600.00
65748			SOCIETE DE CHASSE MILLONFOSSE	ASSOCIATION	300.00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention

(2) Dénomination ou numéro de la subvention

(3) Objet pour lequel est versée la subvention

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Filière Administrative							
ATTACHE	A	1	0	1	1.00	0.00	1.00
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	C	0	1	1	0.85	0.00	0.85
TOTAL Filière Administrative		1	1	2	1.85	0.00	1.85
Filière Sanitaire et Sociale							
ASEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	0	1	1	0.81	0.00	0.81
TOTAL Filière Sanitaire et Sociale		0	1	1	0.81	0.00	0.81
Filière Technique							
ADJOINT TECHNIQUE	C	2	3	5	3.07	0.00	3.07
TOTAL Filière Technique		2	3	5	3.07	0.00	3.07
TOTAL GENERAL (Hors emplois fonctionnels)		3	5	8	5.73	0.00	5.73

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de travail et par leur période d'activité sur l'année.

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex CDD 6 mois) recruté à mi-année correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

IV

Etat du personnel au 01/01/N

B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

Agents Non Titulaires en Fonction au 01/01/N	Catégories (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Index (8)	Euros	Fondement (4)	Nature (5)
Agents occupant un emploi non-permanent						
1	C	ADM	0	6 363.00	332-23-1°	CDD
1	C	MS	0	2 251.00	332-13	CDD
2	C	TECH	0	6 802.00	332-23-1°	CDD
0	C	TECH	0	10 480.00	332-13	CDD
TOTAL GENERAL	4			25 896.00		

(1) Catégories : A, B ou C

ADM: Administratif

TECH: Technique

URB: Urbanisme (dont aménagement urbain)

S: Social

MS: Médico-social

ML: Médico technique

SP: Sportif

CULT: Culturel

ANIM: Animation

PM: Police

OTR: Missions non rattachables à une filière

(3) Rémunération : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants inférieure à 50 %

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal collectif ou à l'établissement

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326-352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.352)

343-1-343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1-333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés "A", "Autres" et feront l'objet d'une précision. (ex : contrat aide)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1-1, 3-2, 3-3, 3-38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont

titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L2313-1 et L2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détenction d'une part du capital ...				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt ...				
Subventions supérieures à 75000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres ...				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibération, contrats ou décisions de l'exécutif)

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...)

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<i>Autres organismes de regroupement</i>			
NEANT	//		
	//		
	//		
	//		
	//		

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / Objet de l'établissement	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT				

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité à l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière ;

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC / SPA)	TVA (oui / non)
	NEANT					

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	Vote (2)
	Dépenses hors charges transférées (A)	27 200.00	I 27 200.00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	27 200.00	27 200.00
1641	Emprunts en euros	27 200.00	27 200.00
	Dépenses et transferts à déduire (B)		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES		
10226	Taxe d'aménagement		

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

IV - ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES - EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions Nouvelles	vote (2)
Ressources propres externes de l'année (a)		160 000.00	160 000.00
1022	Fonds d'investissement	160 000.00	160 000.00
10222	F.C.T.V.A.	160 000.00	160 000.00
10226	Taxe d'aménagement (3)		
138	Autres subventions d'investissement		
Ressources propres internes de l'année (b)(4)		60 000.00	60 000.00
024	Produits de cessions d'immobilisations		
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000.00	60 000.00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.1

C2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N)	Reste à financer au delà de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN	IV
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	C2.2

C2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)	Restes à financer de l'exercice N+1
NEANT	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV - ANNEXES	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / Objet du service	Date de création	N° et Date délibération	Nature de l'activité (SPIC / SPA)
	NEANT			

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTION	D3

TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation de taux / N-1 (%)	Produits votés par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe Foncière sur Bâti	608 300		41.6600		253 418	1.720
Taxe Foncière sur Non-Bâti	16 900		86.1800		14 564	-7.650
Cotisation Foncière entreprises					81 904	
TH. sur résidences secondaires	5 200		25.9000		1 347	-3.700
Total	630400				351233	

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

V
A

A - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice

Nombre de membres présents

Nombre de suffrages exprimés

VOTES :

Contre Abstentions Pour

Date de convocation :

Présenté par Maire,

A MILLONFOSSE, le 21/04/2026
Maire,

Documents Budgétaires transmis le 07 avril 2026.

Délibéré par municipal réuni en session Ordinaire

A MILLONFOSSE, le 21 Avril 2026

Les membre du Conseil Municipal

THURU Gérald		D'HERBOMEZ Brigitte	Excusée
MONIER Olivier		DEBEER Bertrand	
NOTTER Nathalie		MENU Fabienne	
WARDZIAK Jean Claude		BOURLET Alexandra	
BAUW Martine	Excusée	BROUSSE Mickaël	
GIRARDOT Anne-Marie		PONIE Gaëtan	
REMY Alain		BREJNAKOWSKI Damien	
MANARD Camille	Excusée		

Certifié exécutoire par Maire, compte tenu de la réception en Sous - préfecture, le 22 AVR. 2026 et de la publication le 22 AVR. 2026

A MILLONFOSSE, le 22 AVR. 2026